

# **Paul Otlet et la Bibliologie**

Colloque organisé par le Mundaneum  
Avec la collaboration de l'Association  
Internationale de Bibliologie (AIB)

Mons, Jeudi 25 février 2010

Jorge Rodrigues Ferreira :  
**Les relations de Paul Otlet avec Raúl Proença et  
Jaime Cortesão, de la direction de la Bibliothèque  
Nationale du Portugal (1918 – 1926)**



La recherche internationale sur Paul Otlet et son œuvre a singulièrement progressé ces dernières années. On peut signaler les travaux en Belgique, en Espagne, au États-Unis, au Brésil, entre autres. Au Portugal, c'est seulement en 2003 qu'est présentée une première étude à ce sujet<sup>1</sup>.

Paul Otlet nous a légué un vaste ensemble de travaux sur la bibliothéconomie, témoin suffisant pour qu'on puisse évaluer combien son rôle a été important dans ce domaine. Ce labeur intense a comme symbole son célèbre *Traité de la Documentation*, publié seulement en 1934, qui représente l'effort de synthèse et de systématisation de nombreuses années de travail.

### **L'action bibliothéconomique de Raúl Proença**

La pensée de Raúl Proença, un homme avec une solide formation scientifique et mathématique associée à l'étude de la philosophie, démontre la possibilité de créer soi-même des règles comme les Regras de Catalogação das Bibliotecas Portuguesas (Règles de Catalogage des Bibliothèques Portugaises). Et aussi – cela vaut la peine d'être souligné –, d'introduire le débat sur les aspects de l'organisation des services eux-mêmes.

Il est temps de préciser qu'il y a deux phases dans l'histoire de la bibliothéconomie portugaise : avant et après Raúl Proença. C'est lui, sans aucun doute, qui a introduit la bibliothéconomie moderne au Portugal, une science toute nouvelle et encore très jeune à son époque, une science qui est devenue partie intégrante du cadre de fonctionnement de la Bibliothèque nationale, entre 1911-12.

La diversité des questions sur la bibliothéconomie sur lesquelles Proença a travaillé est très large, touchant des domaines aussi divers que le droit d'auteur, le dépôt légal, la typologie des bibliothèques, le catalogage, la conservation, entre autres. Cette situation m'amène à structurer et à présenter ce travail intensif en thèmes.

### **La typologie des bibliothèques**

Pour Raúl Proença, la division des bibliothèques a pour base leur finalité. Aussi présente-t-il quatre catégories de bibliothèques : bibliothèques de culture, bibliothèques de

---

<sup>1</sup> Jorge Manuel Rodrigues FERREIRA – *Paul Otlet e Portugal, ou Raúl Proença e o nascimento da Moderna Biblioteconomia em Portugal*, Dissertation pour l'obtention le DEA présentée à l'Université Complutense de Madrid – Faculté des Sciences de l'Information, Madrid, mai 2003, 319 p.

l'information, bibliothèques de l'éducation et bibliothèques de divertissement ou de récréation.

### **La Bibliothèque Nationale**

Dans la typologie présentée, Proença inscrit la Bibliothèque Nationale dans les bibliothèques de culture. Cette institution devrait avoir des caractéristiques spécifiques, que je vais pointer. « Instrument des recherches scientifiques originales », comme on peut lire à l'article 1 du décret du 19 mai 1919. Ça, c'est une des raisons invoquées pour justifier des acquisitions que Proença estime onéreuses, mais nécessaires. C'est également une des raisons avancées pour défendre un service de prêt, en le comparant à celui de la Suède.

La Bibliothèque Nationale devrait être le dépositaire de la bibliothèque de la nation, ce qui exige le dépôt légal des œuvres publiées dans le pays. Il faut aussi recueillir tout ce qui, à l'étranger, s'écrit sur le pays. Pour toutes ces raisons, la Bibliothèque Nationale est la « mémoire organisée de la Nation, quant à son activité intellectuelle ». Il n'est resté pas moins que c'est Proença lui-même qui résume le mieux ce qu'est une bibliothèque nationale : un instrument de la recherche scientifique, comme toutes les bibliothèques érudites, et en particulier le référentiel général de la Bibliothèque Nationale, le dépôt du catalogue collectif de la Nation, auquel on ajoute, comme fonctions annexes, la Fondation nationale pour l'enregistrement de la propriété littéraire et la centralisation des services d'échanges internationaux.

### **Les Règles de Catalogage des Bibliothèques Portugaises**

Maria Luísa Cabral a écrit en 1984, tout en préparant des initiatives visant à commémorer le centenaire de la naissance de Raúl Proença, que « l'esprit des solutions signalées sont présentes dans les pratiques actuelles des bibliothèques et enregistrées dans les Anglo-American Cataloguing Rules, 2ème éd., brièvement désignées par les AACR2, aussi bien que dans les Regras Portuguesas de Catalogação (Règles Portugaises de Catalogage), 1984 » et que « peut-être aurait-il fallu approfondir l'étude des solutions trouvées alors » par quelqu'un qui a été une grande figure de la bibliothéconomie pour avoir proposé la systématisation d'un travail jusque-là soumis aux critères personnels du catalogueur.

Il faut souligner que l'étude des solutions techniques présentées par Proença, à titre de comparaison, continue encore à être faite. Il serait vraiment intéressant dans ce cadre de comparer les Règles Portugaises de Catalogage avec les Règles Internationales (ISBD), pour ainsi être en mesure de comprendre la modernité de certaines de ses règles. C'est grâce à son travail dans ce domaine et aux solutions efficaces préconisées que Proença s'est assuré une place dans l'histoire de la bibliothéconomie portugaise et internationale<sup>2</sup>.

En 1920, il a défendu le slogan : libres, absolument libres du frontispice<sup>3</sup>. En 1923 quand il présente au Congrès de Paris quelques solutions techniques, – il va approfondir ce thème –, c'était alors une nouveauté. Certaines de ces règles ont encore toute leur actualité.

Certains des principes préconisés étaient liés à des questions telles que :

– L'adoption du principe de notoriété dans la sélection des noms des auteurs. Ce principe, qui à l'époque n'était pas uniforme, comme le montre Proença, même chez les Américains, est de fixer comme entrée (vedette) dans les catalogues le nom par lequel l'auteur devient le plus connu (il est maintenant enregistré dans les AACR2, règle 22.1) ;

– L'alphabétisation doit être faite par les éléments constants dans l'œuvre et non par des « appendices extérieurs » ;

– L'adoption dans toutes les bibliothèques relevant du Ministère de l'Éducation de la liste des rubriques à utiliser dans le catalogue idéographique. La question de la normalisation a été une préoccupation constante des bibliothécaires<sup>4</sup> ;

– L'actualisation de l'orthographe. L'orthographe originale a été incluse dans le corps de la fiche tandis que, dans l'entrée (vedette) pour l'auteur et le titre, prévalait celle en vigueur.

Enfin, je dois mentionner que Proença, organiquement et fonctionnellement, a fait valoir que la documentation doit être développée suivant les étapes suivantes :

1) catalogage en support manuscrit par les bibliothécaires et sous-bibliothécaires chefs des sections respectives ;

---

<sup>2</sup> A ce sujet regardons la lettre inédite de Charles Sustrac à Proença, à inviter Proença pour intégrer un organisme internationale, lettre daté de 1928, au moment du grand développement de l'IIB (Institut International de Bibliographie). BNP, Espólio E 7, n° 1907.

<sup>3</sup> PROENÇA, Raúl – “As regras portuguesas de catalogação. II”, in *Anais das Bibliotecas e Arquivos*, II série, vol. 1, n° 3, de juil/sept. 1920, p. 210.

<sup>4</sup> Les premières règles de catalogage, d'un total de 99, ont été présentés par Panizzi et Edwards, entre 1839 et 1841 ; on peut les considérer comme des principes basiques.

- 2) révision par le chef de la division des services techniques ;
- 3) composition typographique des supports ;
- 4) examen de l'épreuve par le directeur responsable de la section ;
- 5) examen final par le chef de la division des services techniques ;
- 6) impression ;
- 7) extraction de copies de chaque support ;
- 8) alphabétisation ;
- 9) incorporation dans les catalogues<sup>5</sup>.

En ce qui concerne les catalogues, Proença a défendu l'existence de divers typologies :

A. Catalogues généraux :

- 1) Onomastique ou d'auteurs ;
- 2) didascalique ou de titres ;
- 3) idéographique ou des matières par ordre alphabétique ;
- 4) systématique ou méthodique ;
- 5) topographique ou d'inventaire ;

B. Catalogues spéciaux :

- 1) d'œuvres anonymes ;
- 2) d'incunables ;
- 3) d'espèces rares et luxueuses ;
- 4) de collections spéciales ;
- 5) de cartes géographiques ;
- 6) journaux et magazines ;
- 7) de pièces de musique ;
- 8) des manuscrits et des autographes ;
- 9) iconographique (gravures, eaux-fortes, dessins, photographies, ex-libris, etc.) ;
- 10) des ouvrages imprimés dans d'autres langues que le portugais ;

C. Catalogue collectif des bibliothèques portugaises, bibliographie des publications nationales :

- 1) onomastique ou des auteurs ;
- 2) idéographique ou des matières par ordre alphabétique ;

---

<sup>5</sup> Modifié par Instr. Service n° 46 (26 avril 1922) et Ord. Serv. n° 253 – foyer de catalogage selon les nouvelles règles.

- 3) anonymes et pseudonymes ;
- 4) imprimeurs (siècles XV-XVIII) et des marques respectives ;
- 5) vergeures.

Concernant l'organisation de la bibliothèque, elle devrait être divisée en sections et chacune de ces sections doit avoir une numération distincte et indépendante ; l'ordination continuera de poursuivre le principe d'une répartition en séries, par formats, excepté les incunables ; les périodiques se maintiennent séparés en 2 sous-sections : journaux dans le processus de publication (JP), pour des journaux dont la publication est terminée (J.). Il défendait aussi la création d'une nouvelle section (Déc. n° 5618), Bibliographie, à laquelle seront attribués tous les ouvrages concernant la Bibliographie, la Bibliologie, la Bibliothèque ou la « Bibliothécographie ».

Sur la question relative à des informations bibliographiques, Raúl Proença défend qu'elles soient de la compétence du bibliothécaire responsable de la section de Bibliographie. La Bibliothèque Nationale est tenue de signaler les meilleurs ouvrages à consulter sur une question, le prix d'un livre sur le marché, quelles sont les bibliothèques portugaises qui ont dans leurs dépôts certaines œuvres et les œuvres qui existent dans la bibliothèque sur une question.

Quant aux sommes à payer, Proença établit que ce service est gratuit lorsque le nombre des ouvrages cités est inférieur à six et à « 1 centavo » quand il est égal ou supérieur à six.

### **Raúl Proença et Paul Otlet**

Proença était au courant du Congrès de 1908 et du développement de la nouvelle science<sup>6</sup>. Il concentra intensément son attention sur les travaux d'Otlet après le Congrès de Paris de 1923 où, accompagné de son ami Jaime Cortesão, directeur de la Bibliothèque Nationale, il avait établi un contact personnel avec Paul Otlet. C'était la première fois que notre Pays se faisait représenter à un congrès international dans ce domaine.

De retour au Portugal, Proença et Cortesão ont écrit à Paul Otlet:

---

<sup>6</sup> H LA FONTAINE & Paul OTLET – *L'État actuel des questions Bibliographiques et l'Organisation internationale de la Documentation*, IV Conférence Internationale de Bibliographie et de Documentation, Bruxelles, 1908, 29 p. // *CONFÉRENCE INTERNATIONALE DE BIBLIOGRAPHIE ET DE DOCUMENTATION*, Bruxelles, 1908 // *Rapport sur l'Institut International de Bibliographie et l'organisation systématique de la documentation*, Bruxelles, 1908.

« M. Paul Otlet

*Institut International de Bibliographie*

*(Palais Mondial)*

*Bruxelles*

*Of. n° 1414*

*De retour a Lisbonne, nous nous empressons de vous remer-/cier de votre accueil si cordial et des amabilités dont nous vous / sommes redevables. Nous gardons de votre ville et de votre peuple le / plus cher souvenir. Par ce courrier nous vous envoyons les ouvrages / publiés jusqu'aujourd'hui par la Bibliotheque Nationale de Lisbonne. /*

*Nous vous prions de nous faire parvenir les publications relatives au / Palais Mondial et a l'Institut International de Bibliographie, avec / la facture correspondante. Nous avons déjà fait quelques démarches / pour la constitution d'un salon du Portugal dans le Palais Mondial, / pres de notre Ministre de l'Instruction Publique, lequel nous a deman-/dé un rapport, en nous assurant de s'interesser a la question. L'un / de nous fera prochainement une conférence dans la Sociéte de Geogra-/phie de Lisbonne en prenant pour sujet la grande œuvre de Bruxelles. / Nous vous serions tres obligés de nous faire parvenir les éléments / nécessaires pour la constitution de notre salle. /*

*Nous vous prions, cher Monsieur, d'agreer l'assurance de / la parfaite considération de vos admirateurs enthousistes et tres / obligés.*

*Lisbonne, le 24 avril 1923*

*[Signé] Jaime Cortesão Raúl Proença »<sup>7</sup>*

Le travail que Proença a présenté au Congrès, a été loué et a conduit Otlet à l'inviter pour une visite au Mundaneum dans une lettre qui n'a été trouvée dans aucun des noyaux documentaires consultés, bien qu'elle soit connue pour avoir été intégralement publiée en 1923 dans les *Anais das Bibliotecas e Arquivos*.

## **Le Congrès de Paris (1923)**

Dans un article à propos du Congrès de Paris de 1923, publié dans les *Anais das Bibliotecas e Arquivos*, l'auteur reconnaît que le Congrès a bien accueilli les deux thèses présentées par les Portugais.

Reportons-nous à son texte : « Les applaudissements et les félicitations n'ont pas tardé, fusant de tous les côtés » et il note qu'ils n'espéraient pas tant d'enthousiasme aussi inconditionnel parce que les auteurs portugais connaissaient bien la réalité : les quelques règles présentés ont contre elles une tradition séculaire ». Il a été reconnu publiquement

---

<sup>7</sup> BNP, AHBN, Oficio n° 1414, 24.4.1923.



qu'ils savaient conserver au mieux des règles de catalogage ancestrales et ils avaient su présenter des nouveautés pour faire progresser l' « art du catalogage ». L'auteur des nouvelles de ce Congrès, s'est exprimé comme suit :

*« Comme reflet de l'opinion du Congrès sur les travaux présentés par les délégués portugais, nous publions la lettre que, lorsqu'ils ont arrivé à Lisboa, ils ont reçue du Directeur du Palais Mondial de Bruxelles et Secrétaire permanent de l'Institut International de Bibliographie, Mr. Paul Otlet:*

*Chers Messieurs.*

*Je viens vous confirmer nos entretiens de Paris et de Bruxelles. Ils ont été fort intéressants et je me réjouis des liens de collaboration qu'ils nous ont permis de sceller entre la Bibliothèque Nationale de Lisbonne et l'Institut International de Bibliographie. Cette collaboration pourra être rendue très effective, à la suite des trois faits récents, reconnaissance d'une partie de nos travaux par la Société des Nations, – adoption de nos vœux par le Congrès international des Bibliothécaires tendant à voir créer un réseau universel pour la Documentation reliant entre eux tous les Offices, Instituts et Bibliothèques, régionalement, nationalement et internationalement, – décision de réunir en 1924 à Bruxelles le 6e Congrès international de Bibliographie et de Documentation et de le préparer dès maintenant par la formation de Commissions de travail.*

*I. - Règles Catalographiques. Dans votre rapport «Idée générale sur les nouvelles règles de catalogage des Bibliothèques portugaises» vous avez présenté un ensemble de considérations théoriques et pratiques fort remarquables. Partant d'idées générales, de principes, vous en avez déduit des conséquences très heureuses qui seront de nature à faire progresser la technique catalographique. Votre théorie des vedettes est neuve et à première vue me paraît féconde, bien qu'elle se heurte à des traditions. La meilleure manière de soumettre vos propositions à nos membres et collaborateurs et de les faire discuter par toutes les compétences, et éventuellement incorporer dans les règles internationales, est de les soumettre à la Commission internationale des règles catalographiques. Cette Commission avait été formée par notre Institut avant la guerre et avait élaboré un Code de règles reposant surtout sur les règles anglo-américaines. C'est ce Code qu'il s'agit de soumettre maintenant à un nouvel examen en l'enrichissant de propositions nouvelles. Il est donc entendu que vous faites partie de cette Commission dont les travaux se poursuivront incessamment et qui présentera ses conclusions au Congrès de 1924.*

*II. - Travaux de coopération internationale dans le domaine de la Bibliographie. Publication. Le rapport à ce sujet que vous nous avez présenté en même temps qu'au Congrès de Paris a rencontré toute mon approbation. C'est évidemment dans la voie que vous indiquez qu'il faut entrer. Les trois publications que vous proposez sont de haute utilité (Répertoire alphabétique des noms originaux des écrivains les plus notables de toutes les littératures; Vocabulaire des noms vulgaires des espèces animales et végétales; Dictionnaire bibliographique mettant à jour Grasse et Brunet). Vous offrez que la Bibliothèque Nationale de Lisbonne se charge de cette publication à réaliser par voie de collaboration internationale. Je vous ai exposé le plan de la collection de Publications*

*internationales que les Associations internationales ont déjà examiné, plan qui tend à associer dans une même œuvre coopérative les Associations qui groupent les «producteurs» du Livre et les Bibliothèques qui en groupent les «utilisateurs» (Voir La Vie Internationale, 1921, p. 165.) Les instruments de travail des Instituts de Bibliographie et des Bibliothèques délivrent constituer la première section d'une telle collection. Aux Règles catalographiques, aux tables de classification, au Manuel pour les Bibliothèques publiques, viendraient utilement s'ajouter les trois publications que vous proposez. Les Bibliographies, recueils nationaux, spéciaux, internationaux rattachés au plan général de la Bibliographie Universelle déjà commencés par notre Institut sous le nom de Bibliographia Universalis et formant les contributions imprimées au Répertoire Bibliographique Universel se rattachent aussi à cette collection.*

*Pour mener à bien votre proposition je vous ai donc proposé que soit constituée la «Commission internationale des Publications coopératives de Bibliographie» et vous avez accepté d'y prendre une part prépondérante par les trois travaux présentés par vous.*

*III.- Organisme portugais de la Bibliographie et de la Documentation. Vous devez être félicité de la conception élevée qui a présidé à la réorganisation de la Bibliothèque de Lisbonne, en qui vous avez voulu incorporer l'«Organisme général de la Bibliographie au Portugal». - Il est naturel que nous ayons manifesté le désir de voir aussi en elle l'organisme de la Bibliographie internationale au Portugal et vous êtes entrés dans ces vues. Nous avons donc convenu qu'à l'avenir la Bibliothèque Nationale de Lisbonne coopérerait avec l'Institut International de Bibliographie et assumerait au Portugal les fonctions des organismes nationaux travaillant en liaison avec le Centre International. Tels sont les trois points essentiels de nos accords.*

*Je retiens pour mémoire votre aimable promesse toute spontanée de signaler à votre Gouvernement l'intérêt qu'il y aurait pour le Portugal à être représenté aussi dans les diverses institutions du Palais Mondial autres que l'Institut International de Bibliographie et la Documentation: dans le Musée par une Salle, dans la Bibliothèque par l'envoi de Publications officielles, dans l'Université par la participation de professeurs et d'étudiants portugais.*

*Je vous envoie des publications dont la liste est ci-jointe.*

*Je vous redis, chers Messieurs, l'extrême plaisir que j'ai eu de vous entendre à Paris, de m'entretenir avec vous et de vous montrer nos travaux à Bruxelles. L'entrée en relations avec vous, bien que préparée par vos publications antérieures, a été une véritable «révélation». Vos conversations ont commenté l'esprit de vos textes, esprit tout de progrès, de dévouement à la science, et de saine démocratie intellectuelle. Ces jours passés ensemble font bien augurer de la suite de nos travaux communs et de votre participation brillante au Congrès de 1924.*

*Votre bien dévoué,*

*PAUL OTLET. »*

La réponse de Proença et de Cortesão à cette lettre de Paul Otlet est, très probablement, celle que nous présentons ci-dessous :

*« Monsieur Paul Otlet  
Secrétaire de L'Institut International de Bibliographie  
Bruxelles  
Of.° N.° 1440  
Monsieur,*

*Nous venons de recevoir votre lettre du 16 Avril qui est pour / nous un encouragement et un honneur que nous apprécions hautement. /*

*Nous n'osions espérer un appui moral si complet et un sympa/thie aussi genereuse que la vôtre, et nous attendons avec impatience / les détails et les instructions pratiques sur notre collaboration / dans les travaux des commissions internationales dont vous nous parlez. /*

*D'après ce que vous nous dites, nous ferons partie de deux co-/missions :*

- a) la Commission Internationale des Règles de Catalogation; /*
- b) la Commission International des Publications Coopératives de / Bibliographie.*

*Nous voudrions savoir la manière la plus pratique d'effectuer / immédiatement notre collaboration.*

*Nous avons donné les ordres nécessaires pour envoyer a l'Insti-/tut Bibliographique deux exemplaires de chacune de nos cartes impri-/mées ; de cette façon nous commençons de suite a nous associer a l'admi-/rable institution dont vous êtes l'âme. /*

*Nous n'avons pas encore reçu la publication dont vous nous par-/lez.*

*Quelques démarches ont déjà été faites par nous, pour la repre-/sentation du Portugal au Musée International de Bruxelles, et une / commission d'historiens, de géographes, d'ethnographes, d'économistes, //*

*[fl. 2]*

*etc., sera probablement nommée pour l'organisation de notre salle. /*

*Quant aux Regles, nous croyons que l'organisation scientifi-/que doit être le seul critérium de la discussion ; qu'on devrait de-/terminer avant tout les idées directrices et les buts essentiels, et / chercher après, pour l'organisation des règles, les méthodes satis-/faisant le plus possible ces idées et ces buts, sans craint de bles-/ser des traditions. /*

*Sous peu nous publierons nos règles en volume, et ce sera / alors l'occasion de les soumettre a votre jugement définitif.*

*Nous vous prions, cher Monsieur, d'agréer l'assurance de / notre plus haute considération et de notre estime très profonde.*

*Lisbonne, le 15 Mai 1923*

*Le Directeur de la Bibliothèque National :*

*[Signé] Jaime Cortesão Raúl Proença »<sup>8</sup>.*

---

<sup>8</sup> BNP, AHBN, Ofício n.° 1440, 15.5.1923.

En plus de Paul Otlet, Charles Sustrac, bibliothécaire de la Bibliothèque de Sainte Geneviève, et Stanislaw Kozorowski, de la Bibliothèque Polonaise de Paris, manifestent un engagement très fort aux propositions faites par Raúl Proença.

J'en conclus que c'est à partir de ce moment que ces hommes ont établi une amitié forte et une relation professionnelle qui s'est développée et qui est attestée, comme indiqué plus haut, par une lettre de Sustrac à Proença, quand il était en exil à Paris (1928), l'invitant à adhérer à une Commission internationale.

Jusqu'à présent, nous n'avons pas encore la possibilité de déterminer exactement quel est l'organisme auquel Charles Sustrac se réfère. On ne connaît pas non plus le travail réellement et effectivement accompli par Proença pendant son séjour à Paris jusqu'en 1931. En relation avec le travail actuel de dépouillement au Mundaneum, je pense qu'il va permettre une meilleure compréhension de la relation établie entre Proença et les principales figures de la Bibliothéconomie de cette époque-là. De la même façon, ce que je croyais être une relation univoque (Otlet-Proença) s'est révélée être une relation biunivoque (Otlet-Proença-Otlet ou Proença-Proença-Otlet) de respect et de débat intellectuel profonds qui, à mon avis, allaient au-delà des vicissitudes économiques et sociales que le Portugal a vécu à cette époque.

## **Conclusion**

Je pense qu'on a montré l'existence au Portugal, en même temps que dans d'autres pays, d'une réelle préoccupation pour la production et la discussion scientifique sur les principaux aspects de la bibliothéconomie, en particulier en ce qui concerne le catalogage. La question de la classification, bien qu'elle ait connu un intérêt à l'époque, a été l'objet d'un débat intellectuel plus vigoureux au cours des siècles précédents.